



Ville de Levallois

Direction de la Vie scolaire
et Péricolaire

Réouverture des écoles et reprise des activités péricolaires en 10 points

Document réalisé en étroite collaboration
avec l'Inspection de l'Éducation Nationale,
5^{ème} Circonscription, Levallois

1 - TEMPS SCOLAIRE

Le retour des élèves à l'école s'effectuera sans obligation et sur le principe du volontariat dans le cadre d'un strict protocole sanitaire national.

Rentrée progressive dès le jeudi 14 mai

Les journées des 11, 12 et 13 mai seront consacrées, tant pour le personnel enseignant que pour les équipes éducatives de la Ville à l'organisation dans ce contexte de reprise progressive. La rentrée se fera progressivement à partir du jeudi 14 mai (tous les enfants ne pouvant être accueillis en même temps au regard des règles sanitaires).

Les Directeurs des écoles contactent en ce moment l'ensemble des familles pour évaluer le nombre d'enfants prioritaires et le nombre de familles volontaires pour cette reprise.

Calendrier de rentrée des élèves

Rentrée effective à partir du jeudi 14 mai au matin pour les GS, CP et les CM2 uniquement, en effectif réduit et selon des modalités établies par les services de l'Education Nationale.

L'alternance sera organisée par les équipes enseignantes, chaque enseignant prendra l'attache des familles pour les informer de la répartition.

Toutes les écoles seront ouvertes.

En maternelle

Jeudi 14 mai au matin, rentrée effective des G.S en alternance et en effectif réduit (10 enfants maximum par classe).

Lundi 18 mai au matin, rentrée effective de TOUS les niveaux (PS, MS,GS), toujours en alternance et en effectif réduit (10 enfants maximum par classe).

En élémentaire

Jeudi 14 mai au matin, rentrée effective des CP et CM2 en demi-classe (15 enfants maximum par classe). Les élèves seront accueillis en alternance 2j / 2j par semaine.

Exemple pour une classe : lundi et mardi, première demi-classe – jeudi et vendredi, seconde demi-classe.

Lundi 25 mai au matin, rentrée effective de TOUS les niveaux (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), toujours en demi-classe

Dans ce contexte difficile, l'*Accueil du matin* ne sera pas assuré avant le lundi 25 mai.

La municipalité souhaite accueillir les enfants qui fréquentent l'école, mais qui ne seront pas accueillis tous les jours du fait de l'alternance.

À partir du lundi 25 mai, ces enfants, dont les parents n'auront pas la possibilité de les garder à la maison, pourront participer à des sorties thématiques, activités sportives et culturelles les jours où ils ne seront pas à l'école.

Les modalités seront dévoilées à partir du jeudi 14 mai sur le site de la Ville : ville-levallois.fr

Réservations obligatoires

Horaires des écoles

Attention les horaires de toutes les écoles seront modifiés

Le matin (accueil des élèves échelonné)

En élémentaire	8h20 - 8h45	uniquement pour les CM1 et CM2
	8h50 - 9h15	uniquement pour les CP, CE1 et CE2

En maternelle	8h20 - 8h45	uniquement pour les GS
	8h50 - 9h15	uniquement pour les PS et MS

Pause méridienne

La majorité des enfants déjeuneront au restaurant scolaire.

Pour les autres enfants,	11h30	sortie de tous les élèves demi-pensionnaires
	13h15	entrée de tous les élèves demi-pensionnaires

Le soir (départ des élèves échelonné)

En élémentaire	16h00	uniquement pour les CP, CE1 et CE2
	16h15	uniquement pour les CM1 et CM2

En maternelle	16h00	pour les PS et MS
	16h15	pour les GS

À noter : le dispositif établi pour les enfants des personnels mobilisés est maintenu jusqu'au mercredi 13 mai inclus dans quatre groupes scolaires (Alfred de Musset, Buffon, Jules Ferry, Jean de la Fontaine) et au centre de loisirs Jean de la Fontaine. Ce dernier sera exceptionnellement ouvert le vendredi 8 et le jeudi 21 mai pour les enfants des personnels mobilisés. À partir du jeudi 14 mai au matin, les enfants seront accueillis dans l'école qu'ils fréquentent habituellement.

Afin de ne pas multiplier les cas contacts, **les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les établissements scolaires, même en maternelle. Il est préférable qu'un seul parent accompagne l'enfant à l'école.** L'accueil des enfants les plus petits sera organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

Afin de limiter les risques de contamination, une distance de sécurité d'au moins un mètre entre les personnes sera imposée devant les établissements scolaires.

Un marquage au sol sera installé le long du mur de chaque côté de l'entrée principale de l'école.

Les agents de la Police municipale présents devant les écoles orienteront les familles vers les marquages, les directeurs d'écoles et les gardiennes organiseront l'entrée dans l'école.

Le respect des mesures barrières sanitaire impose la discipline de chacun.

Carte Lev'abeille

Jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation des bornes et des cartes *Lev'abeille* est remplacée par un pointage manuel pour la restauration scolaire, les études dirigées, l'accueil du soir et le centre de loisirs le mercredi.

2 - MESURES D'HYGIÈNE ADOPTÉES DANS LES ÉCOLES

Durant la période de confinement, toutes les écoles et centres de loisirs ont continué à être entretenus, nettoyés et désinfectés par les agents municipaux. Avant la réouverture des écoles, la Ville fera appel à une entreprise spécialisée pour désinfecter à nouveau, TOUS les établissements scolaires et centres de loisirs.

La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (un mètre au moins) sera adoptée dans toutes les écoles (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire...).

Il faut néanmoins souligner les difficultés que cela représentera avec les enfants, plus particulièrement pour les classes de maternelle. Les temps de récréation seront aussi adaptés à cette stratégie de non brassage des élèves.

Le dispositif sanitaire, mis en place pour la sécurité de tous, augmentera le temps d'attente à l'entrée des écoles. Les parents seront invités à faire preuve de patience et de compréhension.

La température des enfants et du personnel sera prise systématiquement chaque matin à l'entrée dans l'établissement par un personnel municipal et sera comparée à la température *plafond* (37,8). En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

- L'utilisation des masques est rendue obligatoire pour les adultes.

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition des enseignants, en contact direct avec les élèves, des masques dits « grand public » la Ville fera de même pour l'ensemble du personnel municipal.

- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés par leurs parents s'ils le souhaitent (à partir de 10 ans).

- Pour les élèves en école maternelle le port du masque est déconseillé.

Il est autorisé pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et s'ils sont en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

- Des gants seront à la disposition de l'ensemble des personnels
- En maternelle, un parcours sera organisé dès l'entrée de l'école afin que chaque enfant se lave les mains (le gel hydroalcoolique est proscrit).
- En élémentaire, chaque enfant se désinfectera les mains avec du gel hydroalcoolique en entrant dans l'école ou se dirigera vers les lavabos, pour les enfants ayant des allergies au gel.
- Durant la journée, les élèves se laveront les mains avant et après chaque nouvelle activité, au moins une fois toutes les deux heures.

Les mêmes principes de précaution seront adoptés pour tous les adultes entrant dans les écoles (enseignants, animateurs, personnel de service, ATSEM, personnel technique...)

Un nettoyage et une désinfection des halls et des circulations s'effectueront à chaque horaire d'entrée et de sortie des enfants.

Durant la journée

- Les personnels de service désinfecteront régulièrement :
 - Dans l'ensemble du bâtiment : les rampes d'escalier, les poignées de porte, les interrupteurs...
 - Dans les classes : les tables, les chaises, les tablettes, les souris, les claviers d'ordinateurs, objets à vocation ludique ou pédagogique....
- Les toilettes seront nettoyées plusieurs fois par jour avec vigilance, spécialement après chaque récréation.
- L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène restera une priorité.

Dans les écoles maternelles, afin d'être en mesure d'effectuer toutes les tâches d'entretien et répondre aux attentes de désinfection et nettoyage des établissements scolaires, les ATSEM seront libérées de temps de classe.

Une signalétique sera installée à l'extérieur et à l'intérieur des établissements scolaires imposant aux parents et aux enfants d'appliquer les "gestes barrières".

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettra d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle devra être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires...)

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons... devront être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Durant les journées consacrées à la prérentrée, les enseignants, le personnel de direction ainsi que tous les agents des établissements scolaires seront formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils auront la charge le cas échéant. Cette formation sera adaptée à l'âge des enfants dont ils auront la responsabilité.

3 - GESTION D'UN CAS SUSPECT DANS UNE ÉCOLE

En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera immédiatement réalisée par un enseignant ou l'infirmière scolaire. Le médecin scolaire sera sollicité.

En cas de symptômes évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne sera pas accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

Les mesures suivantes pourront aussi être adoptées :

- Diagnostic de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau si nécessaire.
- Fermeture de la classe ou de toutes les classes du même niveau si nécessaire avec éviction des élèves concernés pendant 14 jours.

4 – DURANT LE TEMPS DE CLASSE

Les enseignants seront attentifs aux recommandations sanitaires de l'Agence Régionale de Santé : le lavage des mains sera organisé ; la disposition des élèves dans les salles de classes sera espacée ; l'absence de contacts physiques (pas d'embrassade, pas de poignée de mains, pas d'accolade...) sera respectée, y compris dans les cours des écoles.

Sur le plan pédagogique, la reprise des cours répondra dans un premier temps à quatre objectifs.

- Réinstaller les règles de fonctionnement de la classe et remobiliser l'attention et la concentration de l'élève,
- Assurer un retour progressif aux apprentissages en prenant le temps d'apprécier la situation de chaque élève dans la classe,
- Reconstruire une dynamique de classe, notamment en favorisant l'expression, l'écoute et la coopération,
- Consolider les apprentissages pour les élèves.

La continuité pédagogique sera maintenue pour les enfants qui ne pourront se rendre à l'école.

5 - ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET PAI

Une attention particulière sera portée aux enfants en situation de handicap et bénéficiant d'un PAI (asthme, diabète...). L'apprentissage des règles barrières de ces enfants sera adapté en prenant en compte leur handicap.

Les infirmières municipales seront présentes dans les établissements scolaires à partir du lundi 11 mai. L'accompagnement de ces enfants sera leur priorité.

Des masques pédiatriques seront à la disposition des directeurs d'école pour les cas particuliers.

6 - LA SIESTE EN MATERNELLE

Les dortoirs dans les écoles ayant, pour la majorité, une configuration différente, les mesures barrières seront établies collégialement entre les enseignants, les ATSEM et les équipes d'animation. Les salles polyvalentes pourront aussi être utilisées comme dortoir pour favoriser le respect des distances minimales.

Il est demandé aux parents de mettre un habillement facile à leur enfant. Ceci afin de faciliter le déshabillage puis l'habillement des enfants et préserver les mesures barrière.

7 - ACTIVITÉS DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

L'anglais

Les intervenantes municipales en Anglais assureront la co-intervention avec les enseignants à partir du jeudi 14 mai, en élémentaire uniquement. Les nouveaux plannings seront établis avec les équipes enseignantes lors des journées de prérentrée.

Les activités sportives

L'accès au Centre aquatique, pour les enfants des écoles, devrait être rétabli à partir du lundi 25 mai. Les nouveaux plannings seront établis avec les équipes enseignantes lors des journées de prérentrée.

Le soir après l'école les enfants qui ne rentrent pas directement chez eux seront orientés vers le centre de loisir (voir ci-après).

Les déplacements des enfants vers les équipements sportifs et les Centres de loisirs s'effectueront en petits groupes et en file indienne tout en maintenant une distance de sécurité nécessaire.

8 - LE RÔLE DES PARENTS

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au départ et retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température de leur enfant, quotidiennement, avant le départ pour l'école. En cas température (+ de 37.8°) ou de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant qui décidera ou non de recourir à un test.

Les parents vérifieront, le matin, que chaque enfant dispose de la totalité de son propre matériel scolaire et lui demande de ne pas l'échanger avec ses camarades durant la journée.

Les parents auront un rôle primordial quant au respect des gestes barrières des enfants (explication, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masque le cas échéant...).

9 – LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire sera rétablie à partir du jeudi 14 mai.

Tous les restaurants scolaires ainsi que les offices seront nettoyés et désinfectés trois jours avant la reprise.

- Les enfants descendront des classes, par niveau croissant en suivant un protocole établi entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation.
- Les enfants intégreront le restaurant scolaire, après être passés aux toilettes (lavage des mains obligatoire), par niveau de classe en gardant une distance de un mètre.
- Un marquage au sol sera réalisé devant l'entrée de chaque restaurant scolaire. Les autres niveaux de classe seront répartis dans la cour et dans les salles polyvalentes de l'école.
- Une disposition sécurisée des places sera organisée. Les enfants seront installés à table en quinconce, gardant ainsi une distance minimale.
En élémentaire, le principe de self sera abandonné au profit d'un service à table au plateau.
En maternelle, les enfants seront servis à table comme à l'accoutumé.
- Le personnel de service d'Elior sera doté de masque, gants, charlotte. Après chaque rotation le personnel d'Elior nettoiera et désinfectera les tables, les chaises, les plateaux...

Du jeudi 14 au vendredi 22 mai, un repas froid sera servi aux enfants.
À partir lundi 25 mai, reprise du service de repas chaud.

10- ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET CENTRE DE LOISIRS

Des mesures sanitaires strictes, identiques à celles établies durant le temps scolaire seront établies.

Les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les centres de loisirs, même dans les centres maternels.

Durant les journées consacrées à la prérentrée, tout le personnel d'animation sera formé aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes. Cette formation sera adaptée à l'âge des enfants dont ils auront la responsabilité.

Important : afin de respecter le protocole sanitaire de *déconfinement*, seuls les enfants qui fréquentent l'école seront accueillis durant les temps périscolaires et au Centre de loisirs.

Accueil du matin « réveil matin »

Il sera rétabli à partir du lundi 25 mai de 8h00 à 9h15.

Les enfants seront accueillis à partir de 8h00 et accompagnés par niveau vers les classes, suivant les horaires échelonnés de début des cours.

Études dirigées

Les études seront rétablies progressivement à partir du jeudi 14 mai dans les écoles élémentaires. Les modalités seront établies et les informations diffusées dans chaque école par le Directeur de l'établissement.

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs sera rétablie à **partir du jeudi 14 mai pour les CP et les CM2**, puis à **partir du lundi 25 mai pour les autres niveaux** de l'élémentaire.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, trois jours seront réservés pour les élémentaires et un jour pour les collégiens.

Les familles des enfants inscrits à l'Aide aux devoirs seront directement contactées à partir du lundi 11 mai par les professionnels qui l'encadrent.

Modalités et informations : 01 47 15 76 82

Accueil du soir « la pause cartable »

Jusqu'à la fin de l'année scolaire l'accueil du soir s'effectuera jusqu'à 18h30.

Seuls les enfants qui fréquentent l'école seront accueillis à l'accueil du soir.

(Sauf modification du protocole sanitaire émis par les services de l'Etat.)

Modalités d'accueil

En maternelle

À partir du jeudi 14 mai, pour les enfants de GS uniquement, en effectif réduit, (voir modalité « Durant le temps scolaire »).

À partir du lundi 18 mai, pour TOUS les niveaux (PS, MS, GS), toujours en effectif réduit (voir modalité « Durant le temps scolaire »).

En élémentaire

À partir du jeudi 14 mai, pour les enfants de CP et CM2 uniquement, en demi-groupe
(voir modalité « durant le temps scolaire »)

À partir du lundi 25 mai, pour TOUS les niveaux (CP, CE1, CE2, CM1, CM2), toujours
en demi-classe (voir modalité « durant le temps scolaire »)

Attention les horaires seront modifiés

En élémentaire 16h00 à 18h30 pour les CP, CE1 et CE2
16h15 à 18h30 pour les CM1 et CM2

En maternelle 16h00 à 18h30 pour les PS et MS
16h15 à 18h30 pour les GS

Ils seront ensuite dirigés, soit vers des activités sportives, soit vers le centre de loisirs.

La Ruche

Les activités de la Ruche seront suspendues jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La raison est simple : de nombreuses activités sportives et culturelles ne seront pas praticables en appliquant les gestes barrières.

Néanmoins, les enfants fréquentant l'accueil du soir pourront bénéficier, **et ce, à titre gratuit**, de certaines activités de la Ruche, revisitées pour respecter impérativement les gestes barrières.

Le nombre d'enfants sera limité afin de respecter les règles de distanciation sociale. Les enfants se déplaceront en file indienne et en groupe de huit enfants maximum pour se rendre dans les structures sportives. Les mêmes règles d'hygiène que durant le temps scolaire seront adoptées.

Centres de loisirs - Mercredi

Jusqu'à la fin de l'année scolaire l'accueil au centre de loisirs s'effectuera jusqu'à 18h30.

Seuls les enfants qui fréquentent l'école seront accueillis au centre de loisirs.

Calendrier de réouverture des centres de loisirs

Mercredi 20 mai - (Tous les centres de loisirs ouverts)

Dans la continuité des mesures gouvernementales, seuls les enfants de Grande Section de maternelle, de CP et de CM2 seront accueillis.

Vendredi 22 mai - Pont de l'Ascension

Réservations obligatoire sur le site de la Ville

Dans la continuité des mesures gouvernementales, seuls les enfants de PS, MS, GS de maternelle, de CP et de CM2 seront accueillis.

Centres maternels ouverts

- Jules-Ferry Maternel accueillera Maurice-Ravel et Louis-Pasteur
- Buffon Maternel accueillera Jean-Jaurès, Saint-Exupéry et George-Sand
- Anatole-France Maternel accueillera Alfred-de-Musset et Charles-Perrault

Centres élémentaires ouverts

- Jules-Ferry Élémentaire accueillera Maurice-Ravel et Jean-de-la-Fontaine
- Buffon Élémentaire accueillera Saint-Exupéry et George-Sand Élémentaire
- Anatole-France Élémentaire accueillera Alfred-de-Musset et Françoise-Dolto

À partir du mercredi 27 mai, accueil effectif de TOUS les niveaux scolaire (en effectif réduit). Une partie des enfants la première semaine, l'autre partie la deuxième semaine.

Calendrier d'accueil des enfants le mercredi

(adopté afin de respecter le protocole sanitaire)

- **20 mai** enfants ayant fréquenté l'école **le lundi et le mardi,**
- **27 mai** enfants ayant fréquenté l'école **le jeudi et le vendredi,**
- **3 juin** enfants ayant fréquenté l'école **le lundi et le mardi,**
- **10 juin** enfants ayant fréquenté l'école **le jeudi et le vendredi,**
- **17 juin** enfants ayant fréquenté l'école **le lundi et le mardi,**
- **24 juin** enfants ayant fréquenté l'école **le jeudi et le vendredi,**
- **1^{er} juillet** enfants ayant fréquenté l'école **le lundi et le mardi,**

Horaires

Attention les horaires seront modifiés

Le matin (accueil des enfants échelonné)

Centres de loisirs élémentaires	8h00 - 8h15	pour les CM1 et CM2
	8h20 - 8h40	pour les CP, CE1 et CE2
Centres de loisirs maternels	8h00 - 8h15	pour les GS
	8h20 - 8h40	pour les PS et MS

Pause méridienne

La majorité des enfants déjeunent au restaurant scolaire.

Pour les autres enfants,	11h20 - 11h30	sortie de tous les élèves demi-pensionnaires
	13h05 - 13h15	entrée de tous les élèves demi-pensionnaires

Le soir (départ des élèves échelonné)

Centres de loisirs élémentaires	17h00 - 17h45	pour les CP, CE1 et CE2
	17h45 - 18h30	pour les CM1 et CM2
Centres de loisirs maternels	17h00 - 17h45	pour les PS et MS
	17h45 - 18h30	pour les GS

En activités

Les animateurs seront attentifs aux recommandations sanitaires de l'ARS (Agence Régionale de Santé) : le lavage des mains sera organisé ; la disposition des enfants dans les salles sera espacée ; l'absence de contacts physiques (pas d'embrassade, pas de poignée de mains, pas d'accolade...) sera respectée, y compris dans les cours des centres.

Les déplacements des enfants vers les équipements sportifs ou autres lieux s'effectueront en petits groupes et en file indienne tout en maintenant une distance de sécurité nécessaire.

L'organisation des activités s'effectuera par petits groupes de 8 à 10 enfants maximum, y compris lorsqu'elles auront lieu à l'extérieur. Les groupes seront constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de présence des enfants, et n'auront pas d'activités communes avec d'autres groupes. La distanciation et les mesures d'hygiène seront respectées le mieux possible durant le temps d'accueil. Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. devront être évités.

Les équipes d'animation proposeront, en déclinaison de leur projet pédagogique, un programme d'activités adapté aux circonstances. Elles tiendront compte de la crise sanitaire. Les activités proposées permettront la stricte observation des consignes sanitaires et notamment le respect des gestes barrières. Priorité sera donnée aux activités éducatives favorisant les apprentissages.

Les sorties encadrées

Les mesures concernant les déplacements en Île-de-France ne sont pas connues à ce jour. En cas de d'autorisation de déplacement, les sorties encadrées s'effectueront uniquement au « Potager » à Fontenay Saint Père, dans les forêts ou dans les espaces très ouverts.

Durant le transport en car municipal, les enfants seront installés en quinconce, un enfant tous les deux sièges.

Les transports publics seront interdits pour le moment.

Tableau récapitulatif des principales dates pour la réouverture des écoles et centres de loisirs.

ÉCOLES			
Lundi 11 et Mardi 12 mai	Prérentrée des enseignants et des équipes d'animation		
Jeudi 14 mai	Maternelles	GS uniquement	Effectif réduit
	Élémentaires	CP et CM2 uniquement	Demi-classe
Lundi 18 mai	Maternelles	TOUS les niveaux	Effectif réduit
Lundi 25 mai	Élémentaires	TOUS les niveaux	Demi-classe
RESTAURATION SCOLAIRE			
Jeudi 14 mai	Maternelles	Réouverture des restaurants scolaires	
	Élémentaires	Réouverture des restaurants scolaires	
ACCUEIL DU MATIN			
Lundi 25 mai	Maternelles	TOUS les niveaux	À partir de 8h
	Élémentaires	TOUS les niveaux	À partir de 8h
ÉTUDES DIRIGÉES			
Jeudi 14 mai	Élémentaires	Les modalités diffusées dans chaque école	
AIDE AUX DEVOIRS			
Jeudi 14 mai	Élémentaires	CP et CM2	Les familles seront contactées à partir du lundi 11 mai
Lundi 25 mai	Élémentaires	Tous les niveaux	
ACCUEIL DU SOIR			
Jeudi 14 mai	Maternelles	GS uniquement	- Effectif réduit
	Élémentaires	CP et CM2 uniquement	
Lundi 18 mai	Maternelles	PS, MS, GS	- Seuls les enfants qui fréquentent l'école sont accueillis
Lundi 25 mai	Maternelles	TOUS les niveaux	
	Élémentaires	TOUS les niveaux	
CENTRES DE LOISIRS (Mercredi)			
Mercredi 20 mai	Maternelles	GS uniquement	- Effectif réduit
	Élémentaires	CP et CM2 uniquement	
Vendredi 22 mai réservation obligatoire	Maternelles	TOUS les niveaux	- Seuls les enfants qui fréquentent l'école sont accueillis
	Élémentaires	CP et CM2 uniquement	
Mercredi 27 mai	Maternelles	TOUS les niveaux	
	Élémentaires	TOUS les niveaux	

QUESTIONS / RÉPONSES

■ Je ne sais pas quand mon enfant doit aller à l'école ?

L'école va vous contacter à partir du lundi 11 mai pour donner toutes les précisions sur la reprise. Les classes de GS, CP ou CM2 seront partagées en deux groupes. Le groupe 1 aura cours durant deux jours et l'autre groupe durant les deux autres jours de la semaine.

■ Comment savoir dans quel groupe est mon enfant ?

Les établissements communiqueront l'information aux parents par les canaux habituels : SMS, courrier électronique, affichage, publication sur le site internet de l'établissement....

■ Pourquoi ne faire venir que la moitié des classes ?

Le gouvernement a souhaité une rentrée progressive et rassurante, permettant de prendre en compte les besoins des élèves et dissiper leurs inquiétudes légitimes après la période de confinement.

Les effectifs réduits permettront ainsi un accompagnement personnalisé.

Ils faciliteront également l'apprentissage des gestes « barrière » (lavage de mains, absence de contacts physiques) et leur mise en œuvre.

■ Que dois-je faire si mon enfant est malade ?

Puis-je l'envoyer en cours s'il tousse ? S'il a de la fièvre ?

Il est demandé de le garder à la maison et de consulter son médecin traitant.

■ Est-ce que le test Covid 19 peut être organisé dans l'établissement pour mon enfant ?

Non, aucun test ne sera réalisé dans les établissements scolaires. Les tests Covid 19 sont effectués, sous conditions, par des personnels de santé dans des lieux spécialisés et notamment dans celui qui sera prochainement ouvert au Pavillon des fêtes, place de Verdun.

■ Je voudrais que mon enfant porte un masque. Est-ce que l'école acceptera ?

Le port du masque est autorisé aux élèves des élémentaires (à partir de 10 ans) qui devront le mettre pendant la récréation et à la sortie de l'école. Il est proscrit en maternelle.

■ J'ai peur de renvoyer mon enfant à l'école. Je voudrais le garder à la maison et poursuivre la continuité pédagogique. Est-ce que ce sera considéré comme une absence injustifiée ?

Non, le retour des élèves à l'école s'effectuera sans obligation et sur le principe du volontariat dans le cadre d'un strict protocole sanitaire national. Les familles et les élèves qui décideront de réintégrer l'école seront accompagnés pour une reprise progressive et en confiance.

■ La rentrée scolaire me fait peur pour mon enfant. Il a été éprouvé durant le confinement. Est-ce qu'un psychologue pourra le voir une fois retourné en classe ?

La reprise en groupes à effectif réduit permettra la prise en compte de la dimension psychologique par l'ensemble de l'équipe éducative. Les psychologues et les infirmières scolaires peuvent être mobilisés si besoin. Il faudra en faire la demande auprès de la Direction de la Vie scolaire.

■ Est-ce que les recommandations sanitaires seront transmises aux enfants ?

Conformément à sa mission, l'école jouera un rôle éducatif pour l'apprentissage des gestes « barrière » par les élèves, ce qui leur sera aussi très utile dans leur vie en dehors de l'école.

■ Est-ce que les voyages et sorties scolaires sont maintenus ?

Aucune sortie scolaire ne pourra être programmée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les Classes de découvertes, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, sont aussi suspendues.

■ Les activités de la Ruche vont-elles reprendre en élémentaire ?

Non, toutes les activités de La Ruche sont suspendues jusqu'à la fin de l'année scolaire. La raison est simple : de nombreuses activités sportives et culturelles ne sont pas praticables en appliquant les gestes barrières.

Pour les familles ayant déjà effectué le paiement, un remboursement sera effectué par Levalloisirs. La Direction de la Ruche vous tiendra informés des modalités.

■ Les vacances scolaires seront-elles maintenues ?

Pour les vacances estivales, l'objectif est, à ce stade, de maintenir le calendrier tel qu'il est prévu. De plus, des modules de soutien scolaire pour les élèves qui en ont besoin seront mis en place à la fin du mois d'août.

■ Qu'en est-il du remboursement des voyages scolaires annulés ?

Les familles seront remboursées des sommes avancées au titre des voyages annulés. Les modalités seront établies dans les prochains jours.

■ Que dois-je faire pour protéger mon enfant ?

Vous pouvez lui rappeler régulièrement les gestes barrières et apporter des explications rassurantes sur la situation en cours. Il est aussi important de veiller à l'équilibre du rythme quotidien entre sommeil et veille mais aussi entre activité intellectuelle et activité physique.

■ Comment mon enfant continuera-t-il à apprendre s'il ne peut retourner à l'école ?

Une continuité pédagogique sera maintenue et un contact régulier entre l'élève et son enseignant sera organisé.

■ À qui dois-je m'adresser si j'ai une question concernant l'école ?

Le directeur de l'école et l'enseignant vous apporteront les informations relatives au suivi pédagogique de votre enfant.

■ À qui dois-je m'adresser si j'ai une question concernant les activités périscolaires et la restauration scolaire ?

Le Direction de la Vie scolaire et Périscolaire est mobilisée pour vous apporter les informations relatives à l'organisation et les modalités des activités périscolaires au 01 49 68 31 20 – viescolaire@ville-levallois.fr

■ La fermeture des écoles et établissements remet-elle en cause l'affectation d'un AESH pour une nouvelle notification ?

La notification d'une aide humaine ne peut être remise en cause. C'est une décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

■ J'ai besoin de conseils pour accompagner mon enfant dans les apprentissages, qui dois-je contacter ?

Les directeurs d'école et chefs d'établissements restent disponibles pour répondre aux familles. Dans le cadre de la continuité pédagogique, les professeurs sont en contact avec leurs élèves et leur famille afin de leur apporter tous les conseils pédagogiques requis.

■ Le service d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sera-t-il maintenu ?

Le dispositif établi pour les enfants des personnels mobilisés est maintenu jusqu'au mercredi 13 mai inclus dans les quatre groupes scolaires et au centre de loisirs Jean de la Fontaine. À partir du jeudi 14 mars au matin, les enfants seront accueillis dans l'école qu'ils fréquentent habituellement.